

COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 11/12/2020
Reçu en préfecture le 11/12/2020
Affiché le
ID : 056-21560113-20201210-2020_12_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 13

Nombre de Conseillers votants..... 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-12-01 - Budget principal : décision modificative n°1

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2020 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
		2031 (chap 041) - frais d'études	+ 599,40€
Total	0,00€	Total	+ 599,40€
Recettes		Recettes	
2151 (chap041) - réseaux de voirie	+ 599,40€		
Total	+ 599,40€	Total	

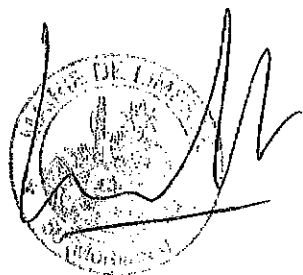
Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- d'adopter la décision modificative 2020 pour le budget principal 2020

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 10 décembre 2020

Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
 56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
 Nombre de Conseillers présents 13
 Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-12-02 -Budget lotissement la Valauderie : décision modificative n°1

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

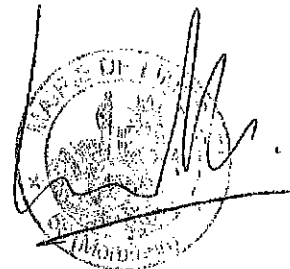
La présente décision modificative au budget de l'exercice 2020 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
673 - mandat annulant un titre sur ex. antérieur	+ 47 920,00€		
605 - Achat de matériel, équipement et travaux	- 47 920,00€		
Total	0,00€	Total	
Recettes		Recettes	
Total		Total	

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- d'adopter la décision modificative 2020 pour le budget annexe 2020
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents

Pour extrait certifié conforme,
 À LIMERZEL, le 10 décembre 2020
 Le Maire,
 Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien

Absents excusés : DUHAMÉL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMÉL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-12-03 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Budget principal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement. Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1er trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

À savoir :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 121,86€ (BP 2020 = 487,46€)

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 25 597,50€ (BP 2020 = 102 390,00€)

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 65 750,00€ (BP 2020 = 263 000,00€)

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits inscrits ci-dessus.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus , et ce avant le vote du budget primitif 2021.

Budget commerce

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement. Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1er trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

À savoir :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 4 462,37€ (BP 2020 = 17 849,50€)

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 92 615,15€ (BP 2020 = 370 460,62€)

Envoyé en préfecture le 11/12/2020

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le

ID : 056-215601113-20201210-2020_12_03-DE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits inscrits ci-dessus.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

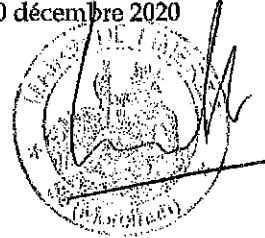
- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus , et ce avant le vote du budget primitif 2021.

Pour extrait certifié conforme,

À LIMERZEL, le 10 décembre 2020

Le Maire,

Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-12-04 – Résultat consultation marché assurances

Monsieur le Maire présente les modalités de cette consultation.

Nos marchés d'assurances arrivent à échéance au 31/12/2020 (durée de 5 ans).

Une assistance à maîtrise d'ouvrage, le Cabinet Consultassur, accompagne la commune de Limerzel pour l'élaboration de la consultation pour le renouvellement des marchés (régis sous le Code de la Commande Publique). La présente consultation a pour objet une prestation d'assurance :

- Lot n°1 – Dommage aux biens
- Lot n°2 – Responsabilité civile
- Lot n°3 – Flotte automobile et risques annexes
- Lot n°4 – protection juridique
- Lot n°5 – Risques statutaires

La consultation a été réalisée par annonce publiée dans le quotidien Ouest France du 16/10/2020 et l'hebdomadaire Les Infos du 14/10/2020. Mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation Mégalis Bretagne, le profil acheteur: le 20/10/2020.

Dépôt des offres fixé le 18 novembre 2020 à 17h30

La commission d'appel d'offres réunie le 09 décembre 2020 a analysé les offres selon le rapport présenté par le cabinet Consultassur, et émis un avis sur le classement des offres :

Il est proposé de retenir le classement émis par la commission d'appel d'offres, à savoir:

- Lot n°1 – Dommage aux biens :

Estimation consultassur : 4 200,00€

Classement	Candidat	Offre	Note critère 1	Note critère 2	Note critère 3
1	Groupama	5 756,00€	5,30	4,00	9,30
2	SMACL	3 675,00€	5,15	3,35	8,49
3	VHV	4 965,00€	3,00	2,38	5,38

- Lot n°2 – Responsabilité civile

Estimation consultassur : 2 000,00€

Classement	Candidat	Offre	Note critère 1	Note critère 2	Note critère 3
------------	----------	-------	----------------	----------------	----------------

Envoyé en préfecture le 11/12/2020

Reçu en préfecture le 11/12/2020

1	Groupama	1 406,00€	5,34	4,30	9,34
2	SMACL	1 199,00€	5,29	2,54	7,93
3	VHV	3 625,00€	3,00	1,40	4,40

- Lot n°3 - Flotte automobile et risques annexes

Estimation consultassur : 1 500,00€

Classement	Candidat	Offre	Note critère 1	Note critère 2	Note critère 3
1	Groupama	983,00€	5,47	4,00	9,47
2	SMACL	1 190,00€	5,65	1,13	6,78
3	GLISE	1 479,00€	3,00	0,77	3,77

- Lot n°4 - protection juridique

Estimation consultassur : 1 500,00€

Classement	Candidat	Offre	Note critère 1	Note critère 2	Note critère 3
1	Groupama	663,00€	5,49	4,00	9,49
2	SMACL	477,00€	5,50	0,68	6,17
3	MALJ	1 270,00€	3,00	0,43	3,43

- Lot n°5 - Risques statutaires

Estimation consultassur : 17 600,00€

Classement	Candidat	Offre	Note critère 1	Note critère 2	Note critère 3
1	SMACL	19 619,00€	5,79	4,00	9,79
2	Groupama	26 782,00€	5,74	2,68	8,42
3	GAN	24 255,00€	5,21	2,63	7,85

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission d'appel d'offre et délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- d'attribuer les lots aux sociétés d'assurance tels que mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 10 décembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 13
Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-12-05 -Convention d'assistance annuelle permanente

Le cabinet Consultassur propose une assistante aux collectivités pour la gestion de leurs assurances. Les prestations incluses dans la convention sont les suivantes :

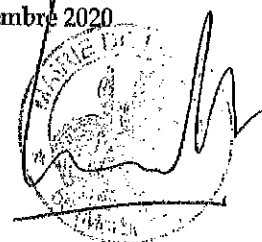
- la réponse écrite à toute question qui se poserait sur la gestion des contrats d'assurance,
- avis d'interprétation contractuelle, notamment en cas de refus de prise en charge d'un sinistre,
- vérification des appels de cotisations,
- disponibilité d'intervention en tant qu'expert assuré, dans le cadre des garanties du contrat « dommages aux biens », en cas de sinistre important, pour défendre les intérêts de l'acheteur,
- sur demande de l'acheteur, une réunion annuelle de suivi et d'analyse, avec les personnels chargés en interne du suivi des contrats renégociés, des différents indicateurs de gestion,
- interventions auprès des assureurs pour résoudre les difficultés de gestion rencontrées

Le montant de la prestation est 549,40 € HTT annuels.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention et délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- de valider la prestation du cabinet Consultassur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Pour extrait certifié conforme
À LIMERZEL, le 10 décembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 11/12/2020
Reçu en préfecture le 11/12/2020
Affiché le
ID : 056-215601113-20201210-2020_12_06-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 13

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-12-06-Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19 / Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, notamment l'article L. 312-1,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la Loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment l'article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil municipal que l'article 8 du décret n°2020-570 du 14 mai 2020 précise les modalités de versement de cette prime exceptionnelle covid-19 pour les agents relevant de la Loi du 26 janvier 1984, c'est à dire les agents de la Fonction Publique Territoriale.

La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales, ainsi que d'impôt sur le revenu. Le montant maximal de la prime est de 1 000€ par agent.

Il est proposé de moduler le montant en fonction du nombre de jours de présence sur la période et en fonction des 2 critères suivants : l'exposition au risque et capacité d'adaptation.

La liste des bénéficiaires et le montant attribué à chaque agent seront décidés par Monsieur le Maire au regard des critères retenus.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à la majorité (11 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 abstention) des membres votants :

- l'attribution d'une prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés pour faire face à l'épidémie de covid19 au cours de l'état d'urgence pendant la période de confinement du 17 mars au 11 mai 2020

- Le montant pour chaque agent concerné sera en fonction de son présentiel (et/ou période en télétravail) pendant la période de confinement et modulé selon les 2 critères retenus (l'exposition au risque et capacité d'adaptation).

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 10 décembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents..... 13
Nombre de Conseillers votants..... 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

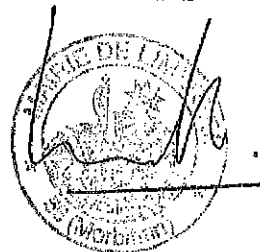
2020-12-07 - Rapport d'activités 2019 du SIAEP

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel des actions mises en œuvre par le SIAEP de la région de Questembert pour l'année 2019. Ces documents de référence donnent une vision complète de toutes les actions menées par le service :

- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement non collectif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et approuve les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de gestion de l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif du SIAEP de la région de Questembert.

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 10 décembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL, (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUCAS Éric, BON Marguerite, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, MORICE Chantal, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, LE BODO Sébastien

Absents excusés : DUHAMEL Bertrand, BEGOT Jean-François

Pouvoir : Monsieur DUHAMEL Bertrand donne pouvoir à Monsieur COCHET Dominique pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 13

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-12-08 - **Demande de subventions construction d'un boulodrome couvert**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à demander les subventions suivantes pour la construction du cabinet médical :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Préfecture du Morbihan)
- Programme de Solidarité Territoriale (Département du Morbihan)
- Toutes autres aides pouvant être accordées pour ce projet

Plan de financement provisoire et estimatif:

DEPENSES HT		RECETTES	
travaux	280 000,00 €	Subvention DETR - demandé	105 000,00 €
dépenses imprévues	8 400,00 €	Subvention DSIL	-
études diverses	€	Subvention conseil départemental - demandé	78 050,00 €
maîtrise d'œuvre	23 800,00 €	Autofinancement	129 150,00 €
SOIT UN TOTAL DE	312 200,00 €	SOIT UN TOTAL DE	312 200,00€ €

Pour extrait certifié conforme,
À LIMERZEL, le 10 décembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT

